

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De Cahors à Libos.				De Libos à Cahors.				De Cahors à Montauban.				De Montauban à Cahors.			
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — Départ. . . . .	6 h 35	1 h 4	5 h 50	PARIS. — Départ. . . . .	2 h 30	9 h 50	7 h 30	CAHORS. — Départ. . . . .	4 h 40	10 h 35	5 h 20	TOULOUSE. — Départ. . . . .	5 h 30	10 h 35	4 h 50
Mercuès. . . . .	6 49	1 19	6 6	Monsempron-Libos — Dép	8 40	3 5	8 55	Sept-Ponts. . . . .	4 50	10 45	5 31	Montauban. — Départ. . . . .	7 25	10 h 35	4 50
Parnac. . . . .	7 1	1 32	6 19	Fumel. . . . .	8 48	3 45	9 3	Cieutat. . . . .	5 6	11 1	5 49	Founeuve. . . . .	7 40	10 49	5 10
Luzech. . . . .	7 9	1 40	6 28	Soturac-Touzac. . . . .	9 1	3 28	9 16	Labenque. . . . .	5 15	11 10	5 57	Albias. . . . .	7 51	10 58	5 23
Castelfranc. . . . .	7 22	1 55	6 44	Duravel. . . . .	9 10	3 38	9 26	Montpezat. . . . .	5 28	11 23	6 10	Réalville. . . . .	8 3	11 7	5 38
Puy-l'Évêque. . . . .	7 34	2 7	6 58	Puy-l'Évêque. . . . .	9 19	3 48	9 36	Borredon. . . . .	5 58	11 55	6 42	Caussade. . . . .	8 17	11 19	5 56
Duravel. . . . .	7 45	2 17	7 8	Castelfranc. . . . .	9 34	4 5	9 52	Caussade. . . . .	6 9	12 8	6 56	Borredon. . . . .	8 35	11 36	6 20
Soturac-Touzac. . . . .	7 55	2 27	7 18	Luzech. . . . .	9 47	4 19	10 6	Réalville. . . . .	6 19	12 22	7 8	Montpezat. . . . .	9 15	12 10	7 11
Fumel. . . . .	8 6	2 39	7 32	Parnac. . . . .	9 57	4 30	10 17	Albias. . . . .	6 27	12 33	7 18	Labenque. . . . .	9 41	12 28	7 41
Monsempron-Libos Ar. . . . .	8 12	2 45	7 40	Mercuès. . . . .	10 9	4 43	10 29	Founeuve. . . . .	6 36	12 45	7 28	Cieutat. . . . .	9 53	12 38	7 54
PARIS. — Arrivée. . . . .	11 46	4 18	2 49	CAHORS. — Arrivée. . . . .	10 25	5 1	10 47	Montauban. — Arriv. . . . .	6 48	1 2	7 45	Sept-Ponts. . . . .	10 9	12 51	8 12
								TOULOUSE. — Arriv. . . . .	8 25	2 45	9 41	CAHORS — Arrivée. . . . .	10 18	12 59	8 22

Cahors, le 24 Avril.

## NOUVELLES POLITIQUES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 avril 1886

La Chambre adopte par 378 voix contre 4, un projet de loi portant ouverture au ministère des affaires étrangères d'un crédit de 323,135 fr. pour l'organisation des résidences à Madagascar.

### ÉLECTIONS DE TARN-ET-GARONNE

Le président met aux voix comme amendement la proposition de M. Dugué de la Fauconnerie tendant à la validation des élections de Tarn-et-Garonne.

L'amendement est adopté par 366 voix contre 159.

### L'EXPOSITION DE 1889

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1889.

M. A. Proust fait connaître l'avis de la commission du budget sur les dispositions financières du projet. Cet avis est favorable.

M. J. Roche, rapporteur, demande la déclaration d'urgence qui est votée.

La Chambre repousse, par 231 voix contre 214, un amendement de M. Bouleaux-Dugage, tendant au renvoi du projet à la commission.

Le passage à la discussion des articles est adopté. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Le ministre des finances dépose le projet d'emprunt modifié par le Sénat et demande le renvoi à la commission du budget, qui est ordonné.

### Séance du 21 avril.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1889.

Après une vive discussion l'ensemble du projet est adopté par 350 voix contre 131.

M. Wilson, rapporteur de la commission du budget, donne lecture d'un rapport sur le projet de loi relatif à une émission de rentes de 3 0/0 adopté avec amendement par le Sénat. Le rapport propose d'adopter le projet tel qu'il est revenu du Sénat.

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

63

## LA FAMILLE CAVALIÉ

XII DÉNOUÈMENT.

L'homme n'a guère de force contre la passion malsaine. L'admirable beauté de Lilia ne pouvait pas rester impuissante. Philippe résolu de se rendre à l'officier qu'elle lui faisait, bien qu'au fond du cœur il sût parfaitement qu'il allait commettre une mauvaise action. Persuadé que personne ne pouvait le voir, il monta droit à l'appartement qu'occupait Lilia et frappa à la porte de la chambre. La jeune femme l'attendait. Elle était debout, elle aussi, en costume de voyage, habillée de noir.

Dès que Philippe parut, elle jeta un cri de joie. — Ah ! j'avais peur que vous ne vinssiez pas ! dit-elle.

Puis, avant qu'il eût pu répondre un mot :

— Savez-vous ce que j'avais à vous dire ? reprit-elle avec un accent emporté. J'avais à vous dire que je vous aime ! Vous pourriez me mépriser. . . peu m'importe ! je vous aime ! Il m'a été impossible de résister à la passion qui m'entraînait. J'ai voulu combattre l'amour que je sentais naître en moi. Mais je n'ai pas pu. J'ai cru voir que vous m'aimiez aussi et que vous n'osiez me l'avouer

M. Deberly critique le projet et dit qu'il est encore plus détestable depuis que le Sénat l'a modifié.

M. Wilson demande à la Chambre d'adopter quand même le projet.

L'ensemble du projet est adopté.

La Chambre s'ajourne au 25 mai.

### SENAT

Séance du 19 avril

#### LE PROJET D'EMPRUNT

Le Sénat discute le projet de l'emprunt.

M. Chesnelong critique l'exagération des dépenses qui ont créé la situation actuelle et il déclare qu'il repousse le projet parce qu'il ne termine rien et ne fera que donner au gouvernement plus de facilité pour continuer la politique d'expédients.

M. Dauphin répond qu'il est inexact que l'emprunt soit destiné à couvrir les déficits des budgets et permette de rentrer dans la politique aventureuse.

M. Blavier demande l'ajournement du vote sur l'emprunt jusqu'après l'adoption d'une loi assurant les garanties promises par le rapport. Il démontre que l'emprunt sera fait pour couvrir le déficit des recettes. Actuellement, le déficit serait justement de 900 millions.

### Séance du 20 avril

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi portant émission de rente 3 0/0.

M. Blavier, dans un très long discours, se fait l'écho de M. Chesnelong. Il reproduit à peu près dans les mêmes termes les accusations contre le gouvernement de la République.

M. Sadi-Carnot rectifie les chiffres donnés par MM. Chesnelong et Blavier. Ces chiffres, dit-il font apparaître des déficits considérables ; mais le moment n'est pas venu de les discuter. Quand le budget viendra en discussion, on verra que ce budget est très exact.

Le ministre affirme ensuite que l'emprunt n'est point, comme l'a dit l'orateur précédent, un expédient de trésorerie, mais un acte de prévoyance qui permettra d'alléger considérablement la dette flottante. Il insiste pour que le Sénat vote sans modifications le projet de la Chambre, afin de ne pas laisser si longtemps un emprunt suspendu sur le marché des fonds publics.

er retenu par je ne sais quel vague sentiment de crainte. Ce soir, je vous le dis la première, et je vous propose de fuir avec moi. Mon mari revient demain ! Je ne veux pas le voir ! Et puis j'ai compris que ma vie était soudainement changée, que je ne pouvais plus vivre sous le même toit que mon frère. Je veux aller au loin, n'importe où. A vous de décider. Répondez maintenant !

Philippe de Montjoie était confondu. Quoi ! la sœur de Robert, mademoiselle Cavalie, lui parlait ainsi ! Malgré le goût très-vif qu'il éprouvait pour cette belle créature, il se dit que son retour dans la famille pouvait bien être une comédie comme une autre. La femme qui par deux fois se faisait enlever ne méritait guère l'estime des honnêtes gens. Et d'un autre côté, elle était si belle ! Une flamme si brûlante étincelait dans ses grands yeux ! La chair est souvent faible, malgré la force de l'âme.

Lilia suivait d'un regard anxieux le combat intérieur dont le visage du jeune homme portait les traces. Un sourcil railleur plissait le coin de sa lèvre dédaigneuse.

— Il hésite ! murmura-t-elle. Elle chassa de ses traits le dédain qui s'y peignait et redevint la féline créature qui, le matin, avait provoqué Philippe.

— Vous ne m'aimez dont pas, murmura-t-elle, en s'asseyant auprès du baron, ou si vous m'aimez il faut que vous me méprisiez bien pour éprouver les sentiments que je devine en vous ! Je suis coupable, je le sais ! Ma vie vous effraye. Vous vous demandez ce que peut être la femme qui a fui la maison de son père avec son fiancé, et

M. Chesnelong rède son discours de la veille. L'orateur votera l'emprunt parce qu'il est nécessaire, mais jusqu'à concurrence de 242 millions.

M. de Freycinet précise le caractère du projet de loi. Il soutient d'abord que l'emprunt n'est point destiné à assurer l'équilibre du budget de 1887, qui est tout à fait indépendant. Son but principal est d'alléger les sexennaires pour des dépenses déjà votées par les Chambres.

Quant aux deux modifications proposées par la commission, le président du conseil ne les juge pas nécessaires.

La discussion générale est close.

Conformément aux conclusions de la commission le Sénat rejette le paragraphe 2 de l'article premier et l'article 7 du projet de la Chambre, et adopte sans scrutin tous les autres articles du projet.

### Séance du 21 avril

L'ordre du jour ne comprend que des projets d'intérêt local.

Parmi ces projets, qui sont tous adoptés, nous relevons le suivant : projet tendant à ériger en municipalité distincte la section de Saint-Paul-de-Vern distraite à cet effet de la commune de Saint-Céré, arrondissement de Figeac.

M. Lockroy, ministre du commerce, dépose le projet de loi sur l'Exposition de 1889.

Le projet est renvoyé aux bureaux.

Le Sénat s'ajourne au mardi 25 mai.

## Revue des Journaux

### LA CONDAMNATION DE DUC-ROCHE

ET LA PRESSE

L'intransigeant. — Ce jugement équivalait à une provocation à la guerre civile, car il démontre catégoriquement que la loi est une plaisanterie, la justice une farce et que nous ne devons confier qu'à nous-mêmes le soin de nous protéger et de nous défendre contre l'arbitraire qui règne, à cette heure, comme sous Louis XI, Richelieu ou Napoléon.

Devant ce sinistre et menaçant attentat à la liberté de la presse, il ne peut désormais se poser,

qui, mariée, veut fuir encore la maison de son frère avec son amant ! Ne niez pas Philippe ; je vous connais, et j'ai lu en vous comme dans un livre ouvert. Faut-il donc que je m'abaisse jusqu'à me défendre ? S'il le faut, mon amour est assez grand pour ne pas reculer et aller jusque-là. Quand j'ai su que vous étiez ce fameux Saint-Denis, le second du commodore Noir, je me suis sentie attirée vers vous par je ne sais quel penchant irrésistible. Aurai-je dû le combattre ? Et si moi la première, je vous ai avoué ce que j'éprouvais, ne m'en aviez-vous pas donné le droit ? Mille fois vos paroles, ont pu me faire croire que vous m'aimiez ! C'est une preuve d'estime que je me donnais en ne voulant pas être à vous ici. Si j'étais une aventurière. . .

Elle s'arrêta et se mordit les lèvres. Le mot qu'elle venait de prononcer était de trop. Avec le tact exquis des femmes elle comprit qu'elle avait dépassé le but. Mais Philippe ne s'était aperçut de rien.

Le jeune homme était ballotté entre le charme puissant qu'elle exerçait sur lui et la crainte d'être ridicule. On n'a pas vécu impunément dans l'existence frivole et inutile de Paris. Le baron se demandait si ce n'était pas ridicule à lui de faire le pitrains. S'il avait été moins absorbé par le côté faux et légèrement bizarre de sa situation, il se serait aperçu que l'attitude de Lilia était moins d'une femme passionnée que d'une comédienne. Elle pencha la tête légèrement pour épier chacune des pensées qui pouvaient venir à Philippe et la combattre aussitôt. Malheureusement, M. de Montjoie était un homme, un homme faible :

— Oui, je vous aime, murmura-t-il.

pour la prochaine élection de Paris, qu'une candidature : celle d'un des deux journalistes qui représentent maintenant, pour tout homme résolu à rester libre, le droit d'écrire, de penser et de parler.

Les bulletins que les électeurs déposeront dans l'urne le 2 mai, ne peuvent plus porter qu'un nom : soit le nom de Roche, soit le nom de Quercy ; de celui que le sort désignera, puisqu'il y a deux condamnés et un seul député à élire.

Mais tout autre candidat doit dès à présent se retirer pour leur laisser la place. Il y va du salut de nos droits. Il y va de l'honneur de Paris.

Le Cri du Peuple. — De pareils jugements ne se jugent pas, ils s'affichent pour la honte des hommes et du régime qui les provoquent.

Pour leur honte — et, nous ajouterons, pour leur perte. Car ils se tromperaient étrangement nos gouvernants bourgeois qui ont rédigé — sur l'ordre et sous la dictée de Say-Rothschild — ce monstrueux verdict, s'ils s'imaginaient avoir fait preuve de force.

C'est de leur faiblesse, de leur peur, qu'ils viennent de nous donner une si large mesure.

Loin de crier : Grâce ! nous crions : Bravo !

Bravo ! parce que c'est sur vous finalement, que retombent tous les coups dont vous croyez nous frapper.

Bravo ! parce que le peuple est là, à qui vos infamies ouvrent les yeux, en attendant qu'elle lui ferme les poings !

Bravo ! parce que comme en juillet 1830, comme en février 48, il ramassera vos victimes pour vous les jeter entre les jambes et faire trébucher non plus l'étiquette gouvernementale seulement, mais le sac aux iniquités capitalistes.

Bravo ! parce qu'il cassera demain vos jugements par la grande voix du suffrage universel, en allant chercher ses élus dans la géole de Villefranche !

Bravo ! parce qu'après avoir cassé vos jugements ce sont vos juges à la Loubers, vos généraux à la Borson, c'est vous tous qu'il cassera après-demain.

Vive Duc-Quercy ! Vive Roche !

Vive la Révolution sociale !

Le Rappel insiste auprès du gouvernement, pour qu'il amène une entente entre la Compagnie et les ouvriers. Les propositions des mineurs transmises par MM. Michelin et Planteau n'ont rien, dit-

Le visage de Lilia s'éclaira. Il prit la main de la jeune femme et la baisa avec ardeur. Elle frissonna, comme si ce baiser la troublait.

— Partiront-nous ? dit-elle.

— Oui.

— Quand ?

Philippe hésita.

— Cette nuit, dit Lilia.

— Cette nuit ! c'est impossible

— Impossible ? Pourquoi ?

Elle se rapprocha encore de lui, plus près :

— Vous oubliez que si vous êtes libre, vous, je ne le suis plus, moi ! Vous oubliez que mon mari arrive demain, que demain je ne m'appartiendrai plus, et je serai forcée de le suivre où il voudra.

Elle s'arrêta, puis éclatant en sanglots :

— Ah ! je suis bien malheureuse ! Vous me méprisez et vous ne m'aimez pas !

— Lilia ?

— Ne me répondez rien. Je suis sûre que vous ne m'aimez pas ! Est-ce ma faute si votre héroïsme m'a perdue, si je n'ai plus été maîtresse de moi, si j'ai dû m'avouer à moi-même que j'étais vaincue ?

Lilia était splendidement belle. Ses cheveux dénoués faisaient un cadre brun, presque sauvage à sa figure pâle. Ses grands yeux étincelaient, jetaient des lueurs fauves. Philippe fut ébloui :

— Ah ! je vous aime ! dit-il.

Un sourire de triomphe fut la réponse muette de Lilia. Elle prit la tête du jeune homme à pleines mains, et la serra avec force contre sa poitrine.

Ce n'était peut-être pas de l'amour qu'elle ressentait, mais à coup sûr c'était la passion dans ce

il, que de très juste ; le gouvernement a le devoir d'en conseiller l'acceptation à la Compagnie.

Le **Journal des Débats** ne peut méconnaître les efforts que le ministère et la majorité de la Chambre ont fait tout récemment pour couper court au déplorable malentendu de Decazeville, mais il ne voudrait pas que ces velléités de résistance soient des velléités intermittentes et que de nouvelles défaillances viennent, dès le lendemain, en détruire tout l'effet ; elles ont été lentes à se produire, c'est une raison de plus pour, qu'au moins, elles soient durables.

Le **XIX<sup>e</sup> Siècle** dit que la morale à tirer du procès de Villefranche, c'est qu'il est temps de faire une loi qui définisse et garantisse la liberté de la presse. Par l'usage, dit-il, qu'un gouvernement, qui, comme le gouvernement actuel, débordé de bonnes intentions, a fait des lois auxquelles la presse est actuellement soumise, on peut juger du parti que saurait en tirer un gouvernement qui serait un gouvernement de combat et qui ne s'en cacherait pas.

Dans la **Justice**, M. Millerand fait retomber sur le gouvernement toute la responsabilité de la condamnation sévère des deux journalistes et des incidents qui se sont produits au cours des débats.

**Informations**

**Les événements d'Orient**

Le **Temps** publie les dépêches suivantes :  
Saint-Petersbourg, 20 avril.  
C'est samedi qu'aura lieu, à Livadia, le conseil présidé par le Czar, dans lequel sera décidée l'attitude que le gouvernement russe prendra dans la question grecque.

Bucharest, 20 avril.  
De grands achats de bétail sont faits en Roumanie pour le compte du gouvernement russe.

Bucharest, 22 avril.  
Le prince Ouroussow, ministre de Russie, est parti hier pour Livadia. Le général Anghelesco, ministre de la guerre, partira samedi pour la même destination.

Vienne, 22 avril.  
Il est inexact qu'une nouvelle démarche ait été faite à Athènes par les puissances. Les pourparlers continuent entre les cabinets, mais il n'est pas douteux que la démarche projetée ait lieu prochainement.

Athènes, 22 avril.  
Le bruit a couru ce matin qu'un conflit aurait éclaté entre les grecs et les turcs. Tout se borne à quelques coups de fusils échangés entre les avant-postes près de Tyrnova. Les turcs ont évacué leurs positions, après avoir essayé, dit-on, de pénétrer sur le territoire grec. Il n'y a eu ni morts ni blessés.

Les autorités militaires grecques ont invité les autorités militaires turques à reprendre les positions évacuées. Les puissances n'ont fait jusqu'à cette heure, aucune démarche diplomatique.

**L'assassinat de l'évêque de Madrid**

Madrid, 20 avril.  
Le corps de l'évêque a été transporté cette nuit, à une heure, de la cathédrale au palais épiscopal. Des magistrats, le clergé et les autorités suivaient le convoi funèbre.

Malgré l'avis du clergé, la justice a prescrit l'autopsie du cadavre, afin d'obtenir un rapport médical sur les causes qui ont déterminé la mort de l'évêque.

Le juge d'instruction a inspecté minutieusement l'appartement de Galeotta. On croit que l'affaire viendra vers le 15 mai. L'instruction avance rapidement.

Madrid, 21 avril.  
Le tombeau de l'évêque est préparé sous le grand hôtel de la cathédrale. Une grande foule se presse au palais épiscopal où est exposé le corps du prélat. L'autopsie prouve que l'évêque avait été atteint par trois balles, dont deux ont causé les blessures mortelles.

Madrid, 22 avril.  
L'instruction relative au meurtre de l'évêque de Madrid est terminée. Le dossier a été remis à la cour royale.

**A DECAZEVILLE**

Paris, 21 avril.  
Il se confirme qu'une interpellation sera adressée, à la rentrée, à M. le garde des sceaux, au sujet du cas de M. Vacquier, procureur de la République à Villefranche.

M. Carrié aurait déclaré qu'il refusait l'offre qui lui avait été faite par un groupe d'ouvriers parisiens et qu'il se désistait en faveur de M. Duc-Quercy.

MM. Duval et de Bonneville, administrateurs de la Compagnie des houillères de l'Aveyron, assistaient à l'entrevue qui a eu lieu entre MM. Cayrade et Léon Say.

Le préfet de l'Aveyron vient d'être mandé à Paris.

Paris, 22 avril.  
M. Camélinat a déposé une proposition tendant à l'abrogation des articles 414 et 415 du Code pénal, en vertu desquels MM. Roche et Duc-Quercy, viennent d'être condamnés à quinze mois de prison.

Decazeville, 22 avril.  
Le ministre a approuvé, ce matin, le projet de construction d'une maison d'école à Decazeville. Le montant du projet est de 436,855 francs.

Les dépêches annonçant cette approbation ont été accueillies avec un enthousiasme bien facile à comprendre, par les commerçants et les ouvriers. Les travaux de la maison d'école et les travaux de l'hôtel de ville (140,000 francs) arrivant au moment où la grève touche à sa fin, c'est l'atténuation incontestable des conséquences de l'épouvantable crise que nous traversons.

Lille, 21 avril.  
Le calme étant complet dans les centres industriels des environs de Lille, les troupes de la garnison qui avaient été détachées viennent de rentrer en ville.

Macon, 21 avril.  
La grève d'Epinaç (Saône-et-Loire) est terminée. Tous les ouvriers, sauf 19 seulement, ont repris leur travail.

**TROUBLES EN BELGIQUE**

Charleroi, 21 avril.  
Les houilleurs de Jumet, Marchiennes, Monceau, Roux et Gosselles persistent à ne pas reprendre leur travail avant qu'une solution soit intervenue en leur faveur. Les bourgmestres vont s'entendre avec les administrations des charbonnages sur le moyen d'aplanir le différend. Si ces démarches n'aboutissent pas, les mineurs nommeront des délégués pour aller exposer leurs griefs au roi.

Chaque jour, des meetings ont lieu dans différentes communes. Les orateurs ouvriers invitent au calme. On croit que cette situation se prolongera longtemps encore.

Le tribunal consacre trois audiences par semaine aux grévistes. Mais le nombre des affaires déferées est si considérable qu'il faudra adjoindre une seconde chambre. Les condamnations prononcées sont toujours élevées.

Brussels, 21 avril.  
Une collision s'est produite hier, à Huy, entre les gendarmes et les grévistes. Ceux-ci, grimpés dans les rochers, faisaient rouler des pierres sur les gendarmes, qui leur envoyèrent des coups de fusil. Plusieurs gendarmes et grévistes ont été blessés.

Le gouverneur vient d'envoyer sur les lieux un bataillon de chasseurs, de Liège.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

Le **Journal du Lot** n'a pas paru le Jeudi-Saint ; il ne paraîtra pas mardi par suite des fêtes de Pâques.

**Contributions directes.** — Par arrêté, en date du 8 de ce mois, M. Gellis, sur-numéraire des contributions directes à Carcassonne, a été appelé dans le département du Lot.

**Ecole normale d'institutrices.** — L'adjudication des travaux de construction de l'école normale d'institutrices de Cahors, passée le 27 mars dernier, et qui avait été l'objet d'une protestation portant sur l'exclusion des entrepreneurs étrangers au département, a été approuvée par décision de M. le ministre de l'instruction publique, du 15 avril courant, cette décision rejette la protestation dont il s'agit.

Les travaux pourront donc être commencés incessamment.

**Vacances scolaires.** — Les vacances scolaires viennent d'être ainsi fixées :

La distribution des prix du concours général aura lieu le lundi 2 août.

La distribution des prix dans les lycées aura lieu le mardi 3 août, et les vacances s'ouvriront le 4 août.

La rentrée des classes aura lieu le lundi 4 octobre.

**Instruction publique.** — Le collège de Figeac vient d'obtenir un succès remarquable aux examens du baccalauréat à la session d'avril. Trois candidats sur quatre, appartenant à cet établissement, ont été définitivement admis. Ce sont : 1<sup>o</sup> Pour le baccalauréat ès-sciences complet, M. Ritter, seul présenté ; 2<sup>o</sup> Pour le baccalauréat ès-lettres (deuxième partie), MM. Bories et Marquet, ce dernier avec la mention *assez bien*.

Un candidat, présenté par ce collège au concours d'admission à l'école préparatoire militaire de Billom (Cantal), M. Roques, a été reçu.

**Tentative de suicide.** — Mercredi soir, vers 3 heures, le nommé Lucien Archidé, âgé de 49 ans, originaire de Tarbes, a tenté de se suicider en se jetant dans le Lot, au lieu dit la Fontaine de Notre-Dame à Cahors. Entraî-

né par le courant, il allait disparaître, lorsque le sieur Hippolyte Delmas, pêcheur au faubourg Saint-Georges, s'est précipité dans la rivière et grâce au concours du sieur Fraysse, boucher, et a pu sauver le malheureux.

Le commissaire de police a fait transporter à l'hospice Archidé, où il a été admis d'urgence. Cet individu, interrogé sur les motifs qui l'avaient poussé à attenter à ses jours, a répondu qu'étant atteint d'infirmités et se trouvant dans l'impossibilité de travailler, il avait résolu d'en finir avec la vie.

**Mordu par un chien.** — Mercredi, un enfant de 12 ans, le jeune Séval, venait de conduire son petit frère à l'école maternelle ; il rentrait chez son père, lorsqu'il a été brusquement attaqué par un chien d'assez forte taille et mordu à la figure. Le nez et les lèvres du pauvre enfant ont été complètement déchirés. Malgré sa blessure et le sang qui l'aveuglait, le jeune Séval a eu le sang-froid et le courage de saisir le chien, de le renverser et de le maintenir sous ses genoux jusqu'à l'arrivée des personnes qui sont venues à son secours.

M. le docteur Ausset, appelé à donner des soins à l'enfant a recousu les chairs déchirées, et pense que l'accident n'aura pas de suite grave. Le chien, d'ailleurs, ne paraît nullement enragé ; mais, en revanche, il paraît suffisamment hargneux et méchant.

**Une oreille arrachée.** — Un singulier accident s'est produit à la caserne du 7<sup>e</sup> de ligne à Cahors. Un soldat était occupé à panser le cheval d'un officier lorsque l'animal lui saisit une oreille et la lui arracha d'un violent coup de dent.

Conservant tout son sang-froid, le blessé ramassa son oreille, la plaia avec soin dans son mouchoir, dirent les uns, dans un morceau de papier dirent les autres, et se rendit à l'hôpital. M. le docteur Guieu, médecin-major du 7<sup>e</sup> de ligne, appelé immédiatement, a recousu l'oreille enlevée à sa place primitive ; mais dans quelques jours seulement, on sera fixé sur le résultat de l'opération.

**Mort subite.** — Jeudi matin, vers 4 heures 1/2, au moment où le sieur Rhutus, terrassier, rue Nationale, prenait ses outils pour se rendre à son travail, il s'est affaissé subitement. Un médecin appelé en toute hâte n'a pu que constater la mort de ce malheureux.

**Contravention** relevée contre le nommé Bonnet Antoine, charretier, quai Ségur, n<sup>o</sup> 3, à Cahors, pour avoir déposé des décombres sur le quai de ceinture, contrairement aux prescriptions de l'arrêté municipal du 15 mars 1886.

**Contravention** aux règlements sur la police du roulage, relevée contre le sieur Lacombe Jean, propriétaire à Saint-Daunès.

**Incendie.** — Dimanche soir, la maison du sieur David, propriétaire à Bégoux, a été la proie des flammes.

Malgré les secours de la population, rien n'a pu être sauvé.

de cette enfant, dont on lui avait raconté le naïf et touchant amour ? Il crut qu'elle avait été effrayé par cette discussion qui éclatait et que son esprit encore sous l'empire des terreurs du passé, avait exagéré un danger imaginaire. La crainte, en tout cas, avait dû être excessive pour amener un évanouissement aussi prolongé. Pendant que François l'étendait sur une chaise longue, Philippe mouillait les tempes de Jeanne. Au bout de dix minutes environ, elle ouvrit les yeux en poussant un faible soupir. Son premier regard fut pour Philippe, qui se tenait agenouillé et penché vers elle, dans une attitude anxieuse. Elle sourit en le reconnaissant ; puis la crainte se peignit sur ses traits, et elle dit :

— Oh ! ne partez pas, Philippe ! Cette simple phrase fut comme un coup droit porté au cœur du jeune homme.

— Vous m'avez donc entendu, Jeanne ?  
— Oui, je vous ai entendu. Je n'avais pas pu m'endormir. Voilà trois nuits qu'il en est ainsi. Il se fait dans ma tête un travail que je ne comprends pas. J'ai de grandes douleurs, puis des repos profonds, pendant lesquels je ne distingue plus rien.

Jamais le baron n'avait vu sa jeune malade parler et raisonner d'une façon si lucide. Elle reprit en penchant sa tête :

— Je n'ai plus que vous, Philippe. Pourquoi m'avez-vous amenée parmi ces étrangers ?

— Mais, Jeanne, vous êtes ici dans votre famille.

— Oui... c'est vrai.

— Ert-ce que vous ne l'aimez pas ?

(A suivre).  
ALBERT DELPIT.

qu'elle a de plus violent et de plus malsain.  
— Dans une heure, je vous attendrai ici, dit-elle.

Un long regard fut échangé entre eux, un de ces regard qui font voir rouge. Philippe sortit comme un fou de la chambre...

Il descendit droit au salon : à sa grande surprise, le salon était éclairé, et François attendait assis dans un fauteuil. On se rappelle que la chambre de Jeanne y était attenante.

— Que viens-tu faire ici ? demanda-t-il à l'Alsacien.

— J'attendais monsieur le baron.

— Est-ce que je te l'avais ordonné ? Va préparer ma valise de voyage. Je pars. François ne bougea pas.

— M'as-tu entendu ? s'écria le baron.

— Oui, monsieur le baron, je vous ai entendu ; mais je n'obéirai pas.

— Hein.

— Je n'obéirai jamais à un ordre qui pourrait déshonorer mon maître !

François avait parlé avec autorité, non plus comme un serviteur, mais comme un père. Philippe pouvait croire que dans le trouble de ses esprits il avait mal entendu, mais la figure de Keller était encore plus expressive que ses paroles.

— Je sais pourquoi vous voulez partir, continua-t-il. C'est cette femme qui vous a tourné la tête. Mais je vous le jure sur mes galons de brigadier, vous ne quitterez pas cette maison !

Philippe était devenu livide. La colère montait en lui, il s'avança vers son serviteur.

— Vous oubliez, je crois, qui vous êtes, et qui je suis, dit-il. Vous vous êtes permis de m'es-

pionner, à ce que je vois. Mais je ne tolère pas des pareilles choses ; à partir de maintenant, vous n'êtes plus à mon service. Je vous chasse. Allez !

Le vieux serviteur secoua sa tête blanche.

— C'est monsieur le baron qui oublie qui je suis et qui il est, dit-il d'un ton brisé, puisqu'il me parle ainsi et qu'il veut fuir comme un voleur de la maison de son ami, en y laissant le déshonneur ! Je croyais que quarante ans de service me permettraient d'élever la voix en présence de monsieur le baron et lui dire ce que je pensais. Ah ! feu mon général ne m'eût jamais parlé ainsi ! C'est que je l'avais suivi sur les champs de bataille, et que Dieu avait bien voulu permettre que l'humble soldat sauvât la vie de son chef !

Malgré sa colère, Philippe fut ému. Il eut honte de ses mauvaises paroles. Il prit la main de son fidèle serviteur, et la serra dans les siennes :

— Je te demande pardon, mon vieux François. Mais aussi, tu n'as pas réfléchi à ce que tu disais. Va, mon ami, et ne perds pas ton temps, nous allons partir ensemble cette nuit ; car je t'emmène.

— Oh ! monsieur le baron pouvait me chasser, je n'aurais pas obéi. Seulement, je n'obéirai pas davantage à l'ordre de monsieur le baron pour ce qui concerne son départ.

— François !

— Monsieur le baron peut dire ce qu'il voudra ! Je connais mon devoir ! Quoi ! vous, un soldat, vous déserteriez votre poste ! Vous, un galant homme, vous abandonneriez vos amis à l'heure du danger, pour suivre une coquine en quête d'une aventure de plus ! Par l'honneur de Montjoie que je sers, je jure bien que cela ne sera pas !

François vit s'allumer de nouveau l'œil de son

**Samedi 1<sup>er</sup> mai, foire de Duravel**

OUVERTURE DU NOUVEAU CHAMP DE FOIRE  
Les nouvelles foires de Duravel, tenues le premier samedi de chaque mois, depuis décembre 1884, sont en pleine voie de succès. Les bestiaux de toutes variétés y abondent et les marchand s'y approvisionnent des belles espèces qu'affectionnent les éleveurs intelligents de la vallée du Lot.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**  
du 17 au 24 avril 1886.

**Naissances.**

Pellet, Marie, à Cabessut.  
Gimbert, Constance, rue du Lycée, 5.  
Planacassagne, Lucie, rue Brives, 31.

**Mariages.**

Couaillac, Pierre, et Larnaudie Marguerite.

**Décès.**

Caillon, Marie, s. p., 63 ans, rue Nationale, 32.  
Rigal, Pierre, s. p., 75 ans, (hospice).  
Fournié, Antoinette, s. p., 38 ans, à Larroque.  
Cocula, Louis, s. p., 76 ans, rue Lacalprenède.  
Depétra, Paul, employé, 33 ans, céd. (hospice).  
Lonjou, Marie, s. p., 51 ans, impas. Regagnac.  
Rulhe, Antoine, meunier, 45 ans, rue Nationale.  
Maury, Pauline, couturière, 22 ans, céd. (hospice).  
Boulzaguet, Michel, 47 ans, rue des 3 Baudus, 4.  
Tournier, Jean, s. p., 60 ans, (hospice).

**Bibliographie**

La 23<sup>e</sup> livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE (prix : Un franc), vient de paraître chez A. Lévy et C<sup>ie</sup>. Elle contient notamment les mots « Aira » (géométrie) et « Aisne » (département de l') etc., etc. Une magnifique carte de ce département ainsi que de nombreuses illustrations font de cette livraison une des plus intéressantes qui aient paru jusqu'à ce jour. On peut se la procurer aux nouveaux bureaux de l'administration, 12, rue St-Georges.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 698<sup>e</sup> livraison (24 avril 1886). Texte : Rouzétou, par S. Blandy. — Un trou à la terre, par Albert Lévy. — La poste aux lettres, par Louis Paulian. — La tante Derbier, par M<sup>me</sup> Chéron de la Bruyère. — Le chamelier et le tigre, par Louis Rousselet. — A travers la France : Les sept merveilles du Dauphiné, par Anthyme Saint-Paul. — Dessins de : E. Zier, Deroy, Myrbach, Tournois. — Bureaux de la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA NATURE, Sommaire du 22 avril 1886. — Les manèges à plan incliné à l'Exposition agricole au Palais de l'Industrie : L. B. — Les Expositions florissantes allemandes. — Lampe électrique à arc de M<sup>m</sup>. Street et Maquaire : G. Mareschal. — Un trou à la terre. Grand puits d'observation. Projet de M. Martinez : Gaston Tissandier. — La catastrophe de Monte-Carlo : A. Laplaiche. — L'ouragan du golfe d'Aden, en juin 1885 : Vice-amiral Cloué. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 19 avril 1886. Stanislas Meunier. — La marmite antiseptique de M. Schribaux. — Supplément : Boite aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 420, boulevard Saint-Germain, à Paris.

St-NICOLAS, 6<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 21. (22 avril 1886. — Histoire à raconter. — Histoire de Praline. Henriette Pravaz. — Le tribunal de Saint-Nicolas. — La pie au nid. M<sup>me</sup> S. Blandy. Les suites de la gourmandise. Tante Nicole. — Histoire du Barbier Ali-Kiraz. F. E. Adam. — La boite aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par A. Gaillard, Jules Girardet, Does, W. F<sup>\*\*\*</sup>, Hopkins, A. Sandoz, etc., etc. — Bureaux librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris.

Étude de M<sup>e</sup> J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n<sup>o</sup> 52, près le palais de justice.

**EXTRAIT DE VENTE**

A SUITE DE  
**Saisie immobilière**  
ET DE  
**SURENCHÈRE DU SIXIÈME**  
Adjudication fixée au HUIT MAI prochain.

Suivant procès-verbaux de Daubanes, huissier à Cahors, en date des cinq septembre et quatre janvier dernier enregistrés dénoncés et transcrits, ainsi que les exploits de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors les vingt-neuf septembre et seize janvier derniers volumes 102 et 104, numéros 9, 10, 20 et 21.

Il a été procédé à la requête de M. Pierre Bertrand père, négociant, domicilié à Cahors. Lequel a constitué M<sup>e</sup> Scipion Delbreil, pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, Cours de la Chartreuse, n<sup>o</sup> 10.  
Sur la tête et au préjudice de : 1<sup>o</sup> Arnaud Conquet, propriétaire au lieu de Caussade, commune de l'Hospitalet ; 2<sup>o</sup> Jean Conquet, maçon ; 3<sup>o</sup> Anne Conquet et du sieur Antoine Bonhomme, son mari, ces trois derniers domiciliés à Laroque-des-Arcs ; 4<sup>o</sup> Marie Conquet, et du sieur Vialard, son mari, employé d'octroi, domiciliés à Cahors, tous pris en qualité d'héritiers de feu Jean Conquet père, et les maris pris en leur meilleure qualité et pour autoriser leur épouse, à la saisie réelle des biens ci-après désignés :  
Les biens saisis ont été vendus en trois lots à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, le

dix-sept avril dernier, mais, par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt avril dernier, les sieurs Daudé, Jean-Pierre et Ayot, Antoine, propriétaire, demeurant au Colombié, commune de l'Hospitalet, agissant conjointement et solidairement assistés de M<sup>e</sup> Espéret, loco M<sup>e</sup> Billières, qu'ils ont déclaré constituer pour leur avoué près le tribunal civil de Cahors, aux fins de la surenchère ci-après et de ses suites, ont déclaré surenchérir du sixième en sus des charges, le prix du premier lot desdits biens qui avaient été adjugés à l'audience dudit jour dix-sept avril dernier, moyennant 3,300 francs, en sus des charges, à M<sup>e</sup> Talou avoué qui, le même jour, a fait élection de command en faveur du sieur Carroul, Hugues, propriétaire à Lolmière, commune de Flaungnac, et se sont engagés solidairement entre eux à porter ou à faire porter le prix dudit premier lot à la somme principale de trois mille huit cent cinquante francs en sus des charges de la première adjudication et de la surenchère.

**Biens surenchérés**

**PREMIER LOT**

Une vigne située au lieu dit Pezet, formant le numéro 321 section A du plan cadastral de la commune de l'Hospitalet, d'une contenance approximative de quatre-vingt-treize ares, deuxième, troisième et cinquième classes d'un revenu de dix francs ;

2<sup>o</sup> Une maison située au lieu de Pezet, comprise sous le numéro 323 section A du plan cadastral de ladite commune de l'Hospitalet, elle se compose d'un seul étage elle est à deux tombants d'eau et recouverte en tuiles canal. Deux portes d'entrée se trouvent au Sud ainsi qu'une fenêtre, deux autres fenêtres l'éclairaient au Nord ; une cave ou cellier se trouve au Sud, sur le coin et à l'Est se trouve un pigeonnier faisant corps à la maison ; attenant le pigeonnier se trouve un four à un seul tombant d'eau recouvert en tuiles canal. Elle est portée à la matrice cadastrale pour un revenu de huit francs, septième classe.

3<sup>o</sup> Le sol de cette maison situé au lieu dit Pezet, sous le numéro 323 section A du plan cadastral de ladite commune de l'Hospitalet, d'une contenance approximative de un are trente centiares première classe d'un revenu de soixante-dix-sept centimes, sur ce patis a été construite une grange à deux tombants d'eau, recouverte en tuiles canal, avec un portail à deux ouvrants à l'Ouest, du même côté se trouve une étable avec un portail à deux ouvrants, recouverte en tuiles canal, et au nord se trouve aussi un autre portail à deux ouvrants.

4<sup>o</sup> Une terre située au lieu dit Pezet, formant partie au numéro 303 section A du plan cadastral de ladite commune de l'Hospitalet, d'une contenance approximative de deux hectares onze ares cinquante centiares, première, deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de trente-quatre francs quinze centimes.

5<sup>o</sup> Un pré sis au lieu de Pezet, formant partie du numéro 322 section A du plan cadastral de ladite commune de l'Hospitalet, d'une contenance approximative de trente sept ares quatre-vingt-deux centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de dix francs cinquante-six centimes.

En conséquence de ladite surenchère, ledit premier lot, ci-dessus désigné sera revendu publiquement d'autorité de justice le huit mai prochain, jour de samedi à midi, par devant et à l'audience du tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au palais de justice de ladite ville, aux charges, clauses et conditions de la première adjudication et sur la nouvelle mise à prix résultant de ladite surenchère, de trois mille huit cent cinquante francs ci..... 3,850 fr.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable.  
Cahors, le vingt-trois avril mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,  
J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le ..... avril mil huit cent quatre-vingt-six, f<sup>o</sup> .....  
c<sup>o</sup> ..... reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé : DALAT.

Etude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

**EXTRAIT DE**

**Saisie immobilière**  
Adjudication fixée au VINGT-DEUX MAI mil huit cent quatre-vingt-six

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, en date du trente janvier dernier dénoncé par exploit du même huissier, en date du dix février aussi dernier et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, ainsi que l'exploit de dénonciation le quinze du même mois de février volumes 104 et 105, numéros 43 et 1.

Il a été procédé à la requête de dame Pétronille Escande veuve en premières noces du sieur Guillaume Landiech et épouse en deuxième du sieur Jean Labruyère et de celui-ci agissant pour autoriser son épouse, tous deux propriétaires habitants et domiciliés de la commune de Montcabrier, ladite dame agissant tant en son nom personnel que comme tutrice légale de ses enfants mineurs, Pierre, autre Pierre et Emilie Landiech.

Lesquels ont constitué M<sup>e</sup> Delbreil pour leur avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant Cours de la Chartreuse, n<sup>o</sup> 10.

Sur la tête et au préjudice du sieur Antoine Vayssié tailleur d'habit, habitant et domicilié de la commune de Puy-l'Evêque.  
A la saisie réelle des biens ci-après désignés.

**Biens saisis et à vendre :**

1<sup>o</sup> Une maison d'habitation située dans la ville de Puy-l'Evêque ayant une façade sur la rue Saint-Sauveur, donnant au couchant, et une autre façade, donnant au levant, sur la rue qui conduit à l'Eglise appelée la Côte de l'Eglise, confrontant du côté du nord avec maison restant auxdits Messieurs Labro, frères et du côté du midi, avec maison, cours et passage qui appartenait autrefois aussi à ces derniers et est aujourd'hui la propriété de Costes, facteur.

Cette maison bâtie en pierre couverte en tuiles creuses et au-dessus de la toiture de laquelle apparaissent plusieurs tuyaux de cheminée, se compose, vue par sa façade ouest sur la rue Saint-Sauveur, d'un rez-de-chaussée, d'un premier et d'un deuxième étages, et grenier au-dessus, cette façade ouest sur la rue Saint-Laurant est percée d'une devanture vitrée garnie de quatre vantaux mobiles donnant accès au rez de chaussée servant de magasin, deux fenêtres garnies de vitrages et contrevents, éclairent le premier étage, autres deux fenêtres également garnies de vitrages et contrevents éclairent le deuxième étage, au-dessus, et deux petites lucarnes donnent du jour au grenier.

Sur la rue allant à l'Eglise façade est se trouve d'abord une porte à deux battants au niveau du sol de la rue donnant accès dans le premier étage où les pièces en dépendant, une lucarne garnie de barres de fer donne du jour à un réduit intérieur et à l'extrémité de cette façade ouest se trouve une autre porte, au niveau du sol de la rue de l'Eglise mais donnant accès de plein pied dans le deuxième étage par rapport à la rue opposée, la partie de ce deuxième étage donnant sur la rue de l'Eglise prend jour par une grande ouverture, garnie d'un vitrage assujéti.

Il dépend de cette maison et est attenante à l'aspect du midi, une parcelle de terrain d'une largeur de deux mètres quatre-vingt centimètres sur une largeur moyenne de un mètre cinquante centimètres, close de murs, et sur laquelle on pénètre du corridor intérieur par une porte à deux battants, des jours aménagés dans le mur sud et donnant sur la cour de la maison Costes, éclairent de ce côté sud l'intérieur du premier comme du deuxième étage.

Cette maison est imposée au rôle de la contribution foncière de la commune de Puy-l'Evêque sous le numéro 1447 de la section B du plan pour un revenu net de vingt-trois francs trente-quatre centimes non classé, et le sol d'icelle et la bande du terrain y attenant figurent au cadastre de la dite commune de Puy-l'Evêque, d'abord sous le numéro 1447 P de la même section B du plan pour une superficie de quarante-trois centiares et un revenu net de trente-cinq centimes, première classe et ensuite sous le numéro 1447 P de la même section B pour une superficie de vingt-trois centiares et un revenu net de dix-neuf centimes, première classe de sorte que le sol et ses dépendances sont d'une superficie totale de soixante-dix centiares, les immeubles saisis sont situés à Puy-l'Evêque, chef-lieu de canton, arrondissement de Cahors, département du Lot, ils sont jadis et exploités par ledit Antoine Vayssié, saisi.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente des biens saisis, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors et publié le dix-huit avril courant, à l'audience dudit tribunal et l'adjudication a été continuée au vingt-deux mai prochain.

En conséquence, l'adjudication desdits biens saisis aura lieu le **vingt-deux mai prochain**, jour de samedi, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville.

Elle sera faite en un seul sur la mise prix de dix francs, ci..... 10 fr.

Letout en sus des charges.  
Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils doivent requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme,  
Cahors, le vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,  
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le ..... avril mil huit cent quatre-vingt-six, f<sup>o</sup> .....  
c<sup>o</sup> ..... reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé : DALAT.

Etude de M<sup>e</sup> DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

**ASSISTANCE JUDICIAIRE**

**EXTRAIT**

**D'UNE**

**Demande en séparation de biens**

En vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, en date du dix-sept avril courant, et par exploit de Serres, huissier, en date du vingt-trois du même mois, la dame Marie Quintal, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Saint-Cirq-Lapopie (pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq) a formé contre le sieur Cyprien Parra, son mari, propriétaire, sans domicile connu, une demande en séparation de biens, et a constitué M<sup>e</sup> Delbreil pour son avoué.

Pour extrait certifié véritable,  
Cahors, le vingt-trois avril mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,  
DELBREIL.

« Benet (Vendée), le 26 mars 1886. Je souffrais de grands maux de tête depuis fort longtemps ; depuis que je prends vos bonnes Pilules suisses à 1 fr. 50, je ne souffre plus du tout. Je remercie M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, et l'autorise à publier ma lettre, dans l'intérêt de l'humanité.  
BINEAU, Maire. » *Légalisation de la signature.*

**Voici le printemps.** — C'est le moment où la nature entière se réveille ; la sève circule activement dans les végétaux ; les arbres bourgeonnent ; le sang et toutes les humeurs du corps sont en mouvement. Aux changements de saison, il importe de prendre des dépuratifs pour purifier, rafraîchir le sang et éviter ainsi des éruptions de boutons, de clous et des abcès. Les Pilules Russes constituent le dépuratif par excellence. Par leur usage, on est sûr de n'avoir pas à redouter les maladies saisonnières. Chaque boîte de Pilules Russes (1 fr. 50), porte comme garantie dans son intérieur le timbre de l'Etat Français.

**DONNEZ DU FER à votre enfant.** — disait un médecin consulté par une mère pour sa fille atteinte de pâles couleurs et d'anémie. — Mais quel Fer donner à mon enfant ? demanda la mère. — Le FER BRAVAIS, répondit le docteur, car c'est la préparation qui approche le plus de la forme sous laquelle le Fer est contenu dans le sang, et, par suite, ses effets sont supérieurs à ceux de tous les autres ferrugineux.  
Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1854

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris,

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse, — Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des C<sup>ies</sup> de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres, — Envois de Fonds. (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encassement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

**INJECTION BROU**

ZINCO-SAUVRINE 40 ANS DE SUCCÈS  
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.  
J. FERRÉ, Ph<sup>m</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS

**SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS**

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

**REVALESCIÈRE**

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismales, gonfle, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, musculeuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre ; M. le docteur professeur Dédé ; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25 ; 1/2 kilo, 4 fr. ; 1 kilo, 7 fr. ; 2 kilos, 12 fr. ; 6 kilos, 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilos. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

**DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY**  
USINE A VAPEUR

## CRÈME DE NOIX BOUTET

Liquor tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

**Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET  
A CAHORS**

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque  
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

**GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS**

## PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

### MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense atteste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

*Nota.* — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

**CONFECTION POUR ENFANTS**

## M<sup>ME</sup> GARRIGOU

RUE DU LYCÉE, n° 4.

A l'honneur d'informer la nombreuse clientèle de son mari, **A. GARRIGOU**, marchand tailleur, 75, boulevard Gambetta, et tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle se charge de confectionner les **costumes de garçons**, à partir de 4 à 12 ans, aux prix **LES PLUS MODÉRÉS**.

**ÉTOFFES DE LA DERNIÈRE CRÉATION**  
FOURNITURES ET FAÇON

## MAISON DES 100,000 PALETOTS

## ROLDES & MOILIN

**Maison principale à Périgueux**

*Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.*

**CHEMISES SUR MESURE**

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

**PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE**

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

*Nota.* — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

## BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES




La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50 et 10 fr.**

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

*GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.*

*TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!*

### \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

**CHIRURGIEN-DENTISTE**  
Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze  
**A BRIVE**

**POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE**  
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonné depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.  
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

*NOTA.* — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

**L'ART DE NE JAMAIS OUBLIER** ou d'apprendre un livre quelconque en une seule lecture par M. LOISETTE, de Londres. Apprécié, jugé, remplacé, 1 fr. S'adresser à M. l'abbé Chavauty, ancien aumônier militaire, à Lourdes (Hautes-Pyrénées).

### VIN de PEPTONE de CHAPOTEAUT

La Peptone est le résultat de la digestion de la viande de bœuf par la pepsine comme par l'estomac lui-même. On nourrit ainsi les malades, les convalescents et toutes personnes atteintes d'anémie par épuisement, digestions difficiles, dégoût des aliments, fièvre, diabète, pléthorie, dysenterie, tumeurs, cancers, maladies du foie et de l'estomac. PARIS, Pharmacie VIAL, 4, rue Bourdaloue.

### SANTAL de MIDY

Supprimé l'opium, cu bibe, injections, guérit en 48 heures les écoulements. Ph<sup>o</sup> MIDY, 113, Faub<sup>o</sup> St-Honoré, Paris. Dépôt à Cahors, pharmacie Vincl.

## VICHY

Administration — Paris, 5, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

## CHOCOLAT-MENIER

EXIGER LE VÉRITABLE NOM

## L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

**NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES**

Historie, commerce, industrie, agriculture, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 48 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

Le 1<sup>er</sup> liv. A 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un supplément gratis à PAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb., pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

15 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes avec carte colorée

Le propriétaire-gérant, Laytout.

## SURDITE & BRUITS

SONT GUÉRIS PAR LE D<sup>r</sup> GUERIN, Rue de Valenciennes, 17, à Paris. Traite par correspondance Guide explicatif reçu gratis.

## MAISON BLANC

COIFFEUR-PARFUMEUR  
Galerie de Valon, Cahors.

**SALON DE COIFFURE AU 1<sup>er</sup>.**

Produits spéciaux : Teintures du D<sup>r</sup> Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebratel. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du D<sup>r</sup> de Londres; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

## RAISINS A BOISSON

**ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES**

**Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara**

*Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.*

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

**COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.**

## DROGUERIE INDUSTRIELLE

## A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

**Produits chimiques pour les Sciences, les Arts et l'Industrie**

Articles de Teinture et Peinture. — Couleurs en poudre et broyées, Vernis Français et Anglais.

Brosseries et Pinceaux. — Balais d'appartements, Brosses à parquets, Brosses chiendent, Brosses à harnais, Pinceaux ronds et plats liés ficelle et virole cuivre, Brosses à rechampir.

Eponges toute provenance

Ustensiles de Laboratoire, de Chimie et Physique. — Ballons, Cornues, Tubes verre toute forme, Flacons de Woolf à 2 et 3 tubulures, Fourneaux en grès à Bassines, Fourneaux à Reverbère, Entonnnoirs verre, Epruvettes, Verres à expériences, Lampes à alcool.

Articles Orthopédiques. — Bandages, Ceintures ventrières et hypogastriques, Suspensoirs, Bas à varices, Sondes et Bougies, Canules droites et courbes en gomme noire et rouge, Irrigateurs, Olysoynges, Injecteurs, Biberons tous système, Pulvérisateurs, Vaporisateurs.

Appareils à Eaux Gazeuses. — Lhote, Briet, Fevre. — Réparations.

Verres à Vitres ordinaires, demi-doubles, doubles

**M**

Me trouvant en relation directe avec les Chimistes des maisons de fabrication de produits chimiques de Paris, je me charge de faire faire à des prix modérés toutes les analyses que l'on voudra bien me confier, telles que des Engrais, des Métaux, des Minerais, des Vins, des Liqueurs, des Sirops, des Chocolats, des Farines, des Tissus, Suifs, Graisses, Huiles, Savons, Potasses, Soudes, Résines, Terres arables, etc., etc.

**DÉPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES**  
**FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES**

EXPOSITION  CAHORS 1881

## B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

**DU PIN**

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOÏTE**  
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs et Fabricants  
**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS  
dont les Bourgeois de Sèpin forment essentiellement  
la base.  
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la  
GRANDE CHARTREUSE

**15** CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes avec carte colorée

**75** CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

Si récompenses 1<sup>re</sup> PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

BONNEUR EXP-1878-1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.